

REPUBLICQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU DOUBS  
 ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
 CANTON D'AUDINCOURT  
 COMMUNE DE SELONCOURT  
 DELIBERATION  
 DU  
 CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20180313.10</b>	<b><u>Séance du 13 mars 2018 à 18h30</u></b>
	L'an <b>deux-mille-dix-huit</b> du mois de mars le treize mars le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 mars 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 mars 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>	
<b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
<b><u>Etait absent</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>M.</b> a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : INTEGRATION PARCELLES DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose la nécessité d'intégrer les parcelles appartenant au domaine privé communal citées ci-dessous dans le domaine public communal.

La délibération n°9 du 12 décembre 2017 a fixé la longueur de voirie communale à 38 295 mètres linéaires.

CLASSEMENT DOMAINE PUBLIC COMMUNAL					
SITUATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACES	RUE	CHEMIN PIETON	PLACE OU AIRE DE STATIONNEMENT OU DE RETOURNEMENT
		en m <sup>2</sup>			
<b>POUR RAPPEL</b>		<b>LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE CM 12 12 2017</b>			
		<b>28 786</b>	<b>38 295</b>		
Place Ambroise Croizat	AM 746	3 125			781
Partie rue Becker	AI 216	8	2		
<i>Sous total</i>		<i>3 133</i>			<i>783</i>
<b>Total</b>		<b>31 919</b>			<b>39 078</b>

m<sup>2</sup>

mL

La présente délibération intègre 3 133 m<sup>2</sup> de superficie supplémentaire représentant 783 mètres linéaires.

La nouvelle longueur de voirie s'élève donc à **39 078** mètres linéaires.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 27 février 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par...**

- accepte l'intégration des parcelles citées ci-dessus dans le domaine public communal ;
- valide la nouvelle longueur de voirie communale ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 13 mars 2018

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**

PROJET